

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°47/2022 Service Infrastructures Ingénierie et Moyens Techniques

**DECISION DU PRESIDENT
VALIDATION D'UN MARCHÉ DE SECURISATION DE L'ENCEINTE
DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE SAVENAY**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n°3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, notamment pour prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget concernant la préparation, la passation, la conclusion, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres de travaux, fournitures et services, d'un montant inférieur à 90 000 € hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, sous réserve que l'avenant ou la totalité des avenants n'aient pas pour effet de dépasser le seuil,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 30 Août 2022 sur le programme de travaux,

Vu la consultation relative à la fourniture et pose de clôtures (Lot 1 – Clôtures Espaces Verts) et à la modification d'une clôture métallique existante (Lot 2 - Serrurerie Métallerie) en application de l'article R.2123-1 alinéa 1 du code de la commande publique,

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2022 de la Communauté de Communes (compte 2135), et que le montant estimé des prestations est évalué à 70 000,00 euros H.T.

DECIDE :

Objet

D'attribuer l'exécution des prestations du :

- Lot 1 Clôtures Espaces verts à la société EFFIVERT, sise 2 rue Pierre et Marie Curie ZA de l'Abbaye III – 44160 PONTCHÂTEAU.
- Lot 2 Métallerie Serrurerie à la société Atelier BERNARD, sise Rue de l'Aven ZA Porte Estuaire Ouest – 44750 CAMPBON

Durée

Les entreprises titulaires des différents lots devront s'engager à réceptionner leurs prestations avant les dates suivantes :

- Lot 1 : 27 Janvier 2023
- Lot 2 : 31 Mars 2023

Prix

Le prix des prestations est conclu pour un montant de :

- 16 472,00€ H.T. pour le Lot 1 Clôtures Espaces Verts
- 31 170,07€H.T. pour le lot 2 Serrurerie Métallerie

Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 21 octobre 2022

Le Président,

Remy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :
ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Remy NICOLEAU